

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS

Nombre de membres en exercice	: 19
Nombre de membres présents	: 15
Absents excusés ayant donné procuration	: 04
Absent	: 00

Date de la convocation : 1^{er} juin 2026

L'an deux mille vingt-six, **le vendredi 5 juin à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune de Mons, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune de Mons, sous la présidence de Monsieur Bernard PROUST, Maire de Mons.

15 membres étaient présents :

Philippe BOUTONNET ; Véronique DOITTAU ; Jean-Luc FABRE ; Alain GALY ; Solange HOLLARD ; Franck LAURENT ; Frédérique LION ; Fabrice MIOT ; Julie PONTONNIER, Vincent PORTOLA ; Bernard PROUST ; Alain REBINGUET ; Florence SALESES ; Arnaud SAUGERAS ; Christiane ZIEGLER.

04 membres absents ayant donné procuration :

Elodie AUMONIER a donné procuration à Frédérique LION.
Laurence DERROISNE a donné procuration à Julie PONTONNIER.
Laurence SAMSON a donné procuration à Florence SALESES.
Jean-François SOLA a donné procuration à Bernard PROUST.

Secrétaire de séance : Vincent PORTOLA

DELIBERATION N° 48/2026 RELATIVE A LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ANNEE 2026 ENTRE TOULOUSE METROPOLE ET LA COMMUNE DE MONS

Rapporteur : Madame Solange HOLLARD

Madame le rapporteur explique à l'assemblée :

Toulouse Métropole compte sur son territoire de nombreux artistes, compagnies et institutions à rayonnement national et international œuvrant dans les domaines de la Culture Scientifique, Technique, Industriel, de la Musique et du Cirque.

Par son dispositif « Actions culturelles en Métropole », Toulouse Métropole souhaite garantir un large accès aux œuvres et aux savoirs dans ces différents domaines auprès des 37 communes de la Métropole, soutenir les dynamiques locales et construire des collaborations culturelles avec les établissements et les opérateurs culturels.

Pour la saison 2026-2027, Toulouse Métropole et la Commune de Mons s'associent pour mettre en œuvre deux actions culturelles :

- « Tournée de l'Esacto'Lido » Ecole Supérieure des Arts du Cirque Toulouse-Occitanie, 2026-2027, Publics : à partir de 5 ans.

- « Ensemble de cuivres » conservatoire à rayonnement régional Xavier DARASSE, 2026-2027, Publics : tout public.

La présente convention ne prévoit aucun flux financier entre Toulouse Métropole et la commune de Mons.

La présente convention a pour objectif de définir les modalités de partenariat entre Toulouse Métropole et la Commune de Mons pour la mise en œuvre de ces deux actions culturelles.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : D'approuver la convention de partenariat entre Toulouse Métropole et la commune de Mons telle qu'annexée à la présente délibération.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents et de lui confier sa mise en œuvre.

VOTE : Unanimité

Fait à Mons, le 05 juin 2026

Vincent PORTOLA



Secrétaire de Séance

Bernard PROUST



Maire de Mons

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>